

Conformité emballage cosmétique

Nous, soussigné Ets Bugnon, déclarant, qu'en l'état actuel de nos connaissances, tous les tubes en Polyéthylène que nous fabriquons sont conformes à la réglementation en vigueur : Norme cosmétique UE 1223/2009 ainsi qu'au règlement 2018/885.

De ce fait, aucune des substances listées à l'annexe II de ce règlement n'est présente dans nos produits.

Fait à LUGRIN, Le 20/06/18

Sylvie GRANGEOT
Service Qualité

